

# Université de Lille 1 en action

## Retraites: Privé-Public même combat

Nous vivons plus vieux, tant mieux!!!

Démographie, mon oeil! La réforme des retraites est une question de solidarité et de partage des richesses entre salariés et actionnaires. Les moyens de payer les retraites existent.

### **À vous de décider qui doit payer!**

Nous demandons la suppression des mesures Balladur de 1993 (fin juillet!) qui frappent le privé et feront baisser les retraites de 20% à 30%:

- 37,5 annuités pour tous
- retour aux 10 meilleures années (au lieu de 25)
- indexation sur les salaires et pas sur les prix
- suppression du système de décote

Nous demandons aussi le départ à 60ans, avec prise en compte des travaux pénibles et années de formation.

De vraies négociations doivent avoir lieu ainsi qu'un véritable débat public notamment sur les chaînes du service public.

Au delà des retraites, sont aussi menacés :

- la sécurité sociale pour votre santé
- l'école de vos enfants ainsi que
- les services publics qui assurent le bien-être de tous.

Nous vivons de plus en plus vieux. Pourtant, en France, depuis 50 ans, nous avons maintenu la solidarité entre générations grâce à une productivité accrue. Les universités participent directement au progrès scientifique et technologique. Ce progrès a permis des gains de productivité qui doivent être utilisés pour maintenir et renforcer la solidarité entre générations.

**Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous.  
Rejoignez-nous!**

# **Lettre ouverte à nos concitoyens :**

## **D'autres réformes des retraites sont possibles**

Le Gouvernement Raffarin cherche à imposer une réforme du système des retraites et des pensions comme "la seule voie possible". Il est vrai que le système **doit être adapté** aux variations démographiques mais cette réforme n'est pas la seule possible et, surtout, l'argument "qu'elle permet de sauver notre système de retraite actuel" est faux: au contraire, **cette réforme porte un coup fatal au système de retraites par répartition.**

Cette réforme s'inscrit dans la logique des réformes Balladur de 1993 (décret du 22 juillet), qui ont fortement déséquilibré le rapport privé/public et introduit le système de décote. Elle prévoit:

\* Une **hausse de la durée de cotisation**, d'abord dans le public, pour la faire converger en 2008 avec les 40 ans du privé, puis dans le privé et le public, pour atteindre 41 ans pour tous en 2012 et 42 ans en 2020.

\* Une **indexation des retraites sur l'inflation** et non plus sur le niveau de vie, tant pour ce qui est du *calcul* de la pension initiale, que pour ce qui est de sa *réévaluation* par la suite.

\* Des **pénalités** (décotes) pour tous ceux qui ne valideront pas le nombre de trimestres nécessaires

\* La **défiscalisation** de l'épargne placée sur des produits type "plan d'épargne retraite" (fonds de pension).

**Cette réforme conduit à diminuer le montant des pensions** qui sera effectivement versé.

\* **Directement.** L'indexation sur l'inflation a deux effets: 1) une **baisse progressive mais très élevée du taux de remplacement (première pension /dernier salaire ou *pension initiale*) qui atteindra 20% d'ici 2040**; 2) un **décrochage progressif mais profond** du pouvoir d'achat relatif des pensions par rapport aux salaires (*non réévaluation effective*).

\* **Indirectement.** Il va devenir **quasi-impossible de valider une carrière complète**, dans un **contexte de précarisation de l'emploi et de chômage massif** (le taux d'activité après 55 ans est de 30%(!), allongement de la durée des études). L'allongement de la durée de cotisation requise couplé à l'instauration d'une très forte décote (allant de 5% à 10%) par année non cotisée va baisser encore davantage le niveau des futures pensions.

**Cette réforme ouvre la porte à la mise en place d'un système par capitalisation:** les salariés vont **perdre confiance** dans le système par répartition (puisque leur pension va baisser) et, ceux qui le pourront, chercheront à pallier cette baisse en plaçant une épargne croissante sur des "fonds communs défiscalisés" mis en place par le gouvernement. **On "glissera insidieusement" vers un régime par capitalisation.**

Or, la **capitalisation** est un système fondé sur l'épargne privée: chacun place une part de ses revenus afin de les faire fructifier et d'en profiter plus tard en "désépargnant". Ce sont donc encore les salariés qui payent. **Mais** ce système est:

\* **Sans garantie** de revenus futurs. Cela dépend des cours en bourse(cf. ENRON, Vivendi, France Télécom). Rappelons que la valeur des actions a baissé de moitié depuis 2000!

\* **Sans solidarité:** seuls les hauts revenus peuvent dégager de l'épargne, et aucun mécanisme de péréquation en faveur des bas salaires ne peut-être mis en place.

\* **Sans pilotage collectif:** le système par capitalisation fait jouer aux pensions le rôle d'unique variable d'ajustement alors que, dans un système par répartition, on peut, de manière immédiate et réversible, décider collectivement et démocratiquement de faire varier le volume des cotisations, plutôt que le niveau des pensions.

\* **Sans efficacité économique:** le rendement d'un régime par capitalisation est plus faible car plus coûteux à faire fonctionner (juteux salaire des traders et autres intermédiaires).

\* **Sans efficacité démographique:** Un tel régime ne règle évidemment pas le problème démographique: il s'agit toujours de partager le produit du travail des actifs d'une période donnée. On ne cotise jamais pour sa propre retraite, on engrange des droits sur la production future et la valeur de ces droits dépendra du volume de cette production, quel que soit le système.

### **OUI, une autre réforme est possible**

**Oui, la hausse du rapport retraités/actifs pose la question de l'équilibre du régime, mais elle peut être compensée** par la baisse, 1)prévisible, des charges de famille (il y aura moins d'enfants) et par celle, 2)envisageable (par un gouvernement qui s'en donnerait les moyens), des pertes que génère un chômage massif. Au total, le rapport non actifs/actifs est en réalité stable sur la même période! Il s'agit simplement de partager le gâteau, non pas entre plus de personnes, mais entre des personnes différentes.

**Oui, la charge des retraites va augmenter, mais pas plus que par le passé.** De 1960 à 2000, le poids du financement des retraites est passé de 6,5 à 12,5 % du PIB, complètement assumé par le régime par répartition. De 2000 à 2040 l'augmentation sera du même niveau! **Le poids des retraites (en revenant sur la réforme Balladur, en maintenant le niveau des pensions et la durée de cotisation à 37,5 ans) passerait ainsi de 12,5 % à 18,5 % du PIB.**

**Oui, l'allongement de la durée de vie coûte cher, mais nous sommes toujours plus productifs.** Le PIB va doubler d'ici 2040 ce qui nous permet de gagner du temps libre!

**Une hausse de 6% de la part du PIB à consacrer au financement des retraites, sur 40 ans, avec un PIB qui double: où est la fatalité démographique?**

### **Concrètement, comment faire?**

L'équation d'équilibre d'un système de retraite est la suivante:

**Taux de cotisation = Niveau des pensions x Rapport de dépendance (retraités/actifs)**

Pour garantir un niveau de pension identique et malgré la hausse du rapport de dépendance, il y a une bonne solution: **la hausse du taux de cotisation!** Cette hausse a été chiffrée par le Comité d'Orientation des Retraites (pour le cas où l'on abrogerait la réforme Balladur):

**Pour maintenir la durée actuelle de cotisation et le montant des pensions, il suffit d'augmenter le taux de cotisation de 0,37% par an!!!**

Pour cela deux pistes sont envisageables, pas forcément exclusives l'une de l'autre:

#### **1- Financement par les seules cotisations sociales**

Les salariés supportent toutes les hausses de cotisations: c'est injuste mais cela permet de réfuter l'argument de la perte de compétitivité des entreprises, puisque **cela ne renchérit pas le coût du travail**. En maintenant un taux de remplacement identique, les actifs verraient leur niveau de vie augmenter de 55% en 40 ans, au lieu des 68% qu'ils auraient pu obtenir en laissant se dégrader le taux de pension. Ils "perdent" donc une augmentation de 13% de leur revenu direct : **est-ce si lourd pour se garantir une bonne retraite dont on profitera plus longtemps?**

#### **2- Financement par élargissement de la base de prélèvement**

L'évolution du partage de la valeur ajoutée (**plus 8% pour le capital en 10ans**) fait apparaître des marges de manœuvre. Une hausse des cotisations (même lorsqu'il s'agit de la part patronale) se traduit cependant toujours par une baisse du salaire net. Pour pallier ce problème, il faut **élargir l'assiette des cotisations**, c'est-à-dire: développer un financement fiscal du système de retraite **qui pèserait sur tous les revenus** (ceux du capital, notamment les dividendes aux actionnaires, et ceux du travail) et permettrait ainsi de mieux répartir la charge entre les différents agents économiques. On entre alors dans une réforme plus structurelle...

**Des voies existent pour financer dignement les retraites sans régression sociale : c'est au monde du travail et à ses représentants d'exiger enfin de les emprunter !**

# **Pétition-retraites**

## **Les économistes de l'université prennent parti : Pour nos retraites, des solutions alternatives existent**

*Des économistes, sociologues et personnels administratifs et techniques de la Faculté des sciences économiques de l'USTL (Université de Lille 1) prennent position.*

Le projet du gouvernement prétend "sauver" le système de retraite par répartition en tablant sur l'allongement de la durée de cotisation et la baisse du montant des pensions (en diminuant les taux de remplacement et en indexant les pensions sur les prix, et non plus sur les salaires).

C'est un calcul qui ne peut marcher que "sur le papier". En pratique, les salariés ne parviendront pas à allonger leur durée de cotisation et cela se traduira par une diminution supplémentaire de leur pension (en cumulant les points non acquis et les décotes). Dans cette réforme, la seule variable d'ajustement est donc la baisse des pensions. C'est une incitation claire à développer la capitalisation, comme le prévoit le projet de loi dans son titre V.

D'autres solutions sont possibles, qui passent par une augmentation des prélèvements, seule à même de garantir sérieusement les pensions futures. Le progrès constant de la productivité du travail permet tout à la fois d'assurer la croissance des salaires des actifs et de faire bénéficier pleinement les travailleurs âgés du temps libéré par l'allongement de la durée de vie.

Sur cette question, l'idée qu'il y aurait urgence à réformer doit être dénoncée comme totalement fautive. Il est encore temps de réfléchir, débattre et négocier.

### **Liste des premiers signataires**

#### **Personnel Administratif**

Sandrine MAES, Emmanuelle CALANDRE, Ghislaine SILVESTRI, Monique BELARD, Isabelle CHAPIER

#### **Economistes**

Laurent CORDONNIER, Nicolas POSTEL, Franck VAN DE VELDE, Hubert DUPONT, Bruno BOIDIN, Thierry DEMALS, Deniz AKAGUL, Bernard DELMAS, Bernard CONFLANT, Richard SOBEL, Jean GADREY, Florence JANY-CATRICE, Pascal CUVELIER, François HORN, Malik MEBARKI, Nouri SENEMEK, Benoît LENGAIGNE, Camal GALLOUJ, Maylène MANTE-DUNAT, Bruno MANTE, Patrick MARDELLAT, Faïz GALLOUJ, Marie Hélène TOUTIN, Faridah DJELLAL, Virginie DELSART, Vincent PLOUVIER, Nicolas HAIGNEAU, François Xavier DEVETTER, Hervé FLANQUART, Hadjila KRIFFA-SCHEIDER, Clément VANEECLOO, Alexandre LENE

#### **Sociologues**

Nicole GADREY, Geneviève CRESSON, Bruno DURIEZ, Alexis FERRAND, Damien CASSAN, Claude BONNETTE-LUCAS, Michel SUEUR, Zéline LACOMBE, Brigitte MONFROY, Gérald GAILLARD, Michel TONDELIER, Elisabeth CHARLON, Marie-Christine VERMELLE, Pascal MAUNY, Laurent BAZIN, Valérie DELDREVE, Benoit CART, Bénédicte LEFEBVRE, Michel AUTES